

**COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

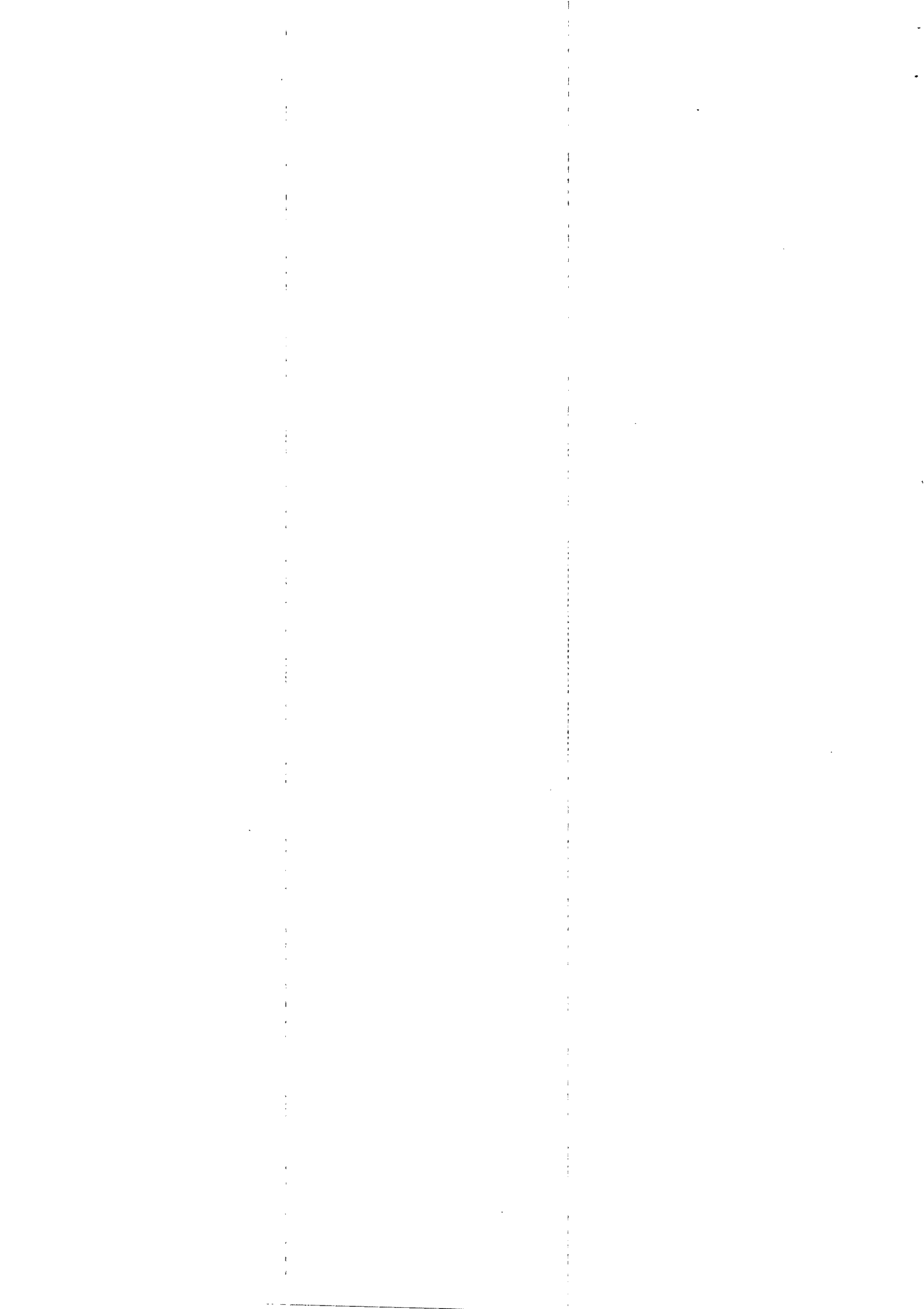
ORIGINAL : FRANCAIS

**TREIZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Yamoussoukro, le 26 mars 2014

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Yamoussoukro, mars 2014



INTRODUCTION

1. La Session Extraordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le 26 mars 2014 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire. Cette réunion à laquelle ont pris part les ministres des Affaires Etrangères, de l'Intégration, du Commerce, de la Défense et de la Sécurité de la CEDEAO, a été présidée par S.E.M. Charles Koffi Diby, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire et Président du Conseil.

2. Etaient représentés à cette réunion les Etats membres suivants :

- République du Bénin ;
- Burkina Faso ;
- République du Cabo Verde ;
- République de Côte d'Ivoire ;
- République de la Gambie ;
- République du Ghana ;
- République de Guinée ;
- République de Guinée Bissau ;
- République du Mali ;
- République du Liberia ;
- République du Niger ;
- République fédérale du Nigeria ;
- République du Sénégal ;
- République de Sierra Leone ;
- République Togolaise.

3. Étaient également représentées les institutions et agences spécialisées suivantes :

- La Commission de la CEDEAO ;
- La Cour de Justice de la Communauté;
- L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé ;
- Le Groupe d'action intergouvernementale contre le blanchiment d'argent en Afrique (GIABA) ;
- L'Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO ;
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO.

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

I. SESSION D'OUVERTURE

5. Dans son discours de bienvenue, le Président de la Commission, S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo, a de prime abord, exprimé sa profonde gratitude au Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Alassane Ouattara, à son Gouvernement et au peuple ivoirien tout entier, pour avoir accepté d'abriter à Yamoussoukro cette importante session extraordinaire du Conseil, ainsi que pour les excellentes installations mises à la disposition de la CEDEAO.



6. Il a également salué la présence des Ministres membres du Conseil et les autres Ministres venus en renfort, les Experts des États et les Représentants des autres parties prenantes dans le processus APE qui, durant la période 2013-2014, se sont particulièrement mobilisés pour la formulation de nouvelles propositions pour l'APE, et ce, dans un souci de compromis avec l'Union européenne sur les divergences persistantes.

7. Ensuite, il a évoqué la nouvelle dynamique que les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont bien voulu donner à ce processus à l'issue de leur Sommet extraordinaire tenu le 25 octobre 2013 à Dakar, en instruisant les Négociateurs en chef de l'Afrique de l'Ouest de reprendre les négociations de l'APE avec la Partie européenne et au Président de la République du Sénégal, S.E.M. Macky Sall de superviser les négociations dans la recherche de compromis politiques mutuellement avantageux pour les deux parties.

8. En saluant les efforts inlassables que S.E.M. Macky Sall a déployés pour la réussite du mandat qui lui a été confié par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, il s'est félicité de la réalisation d'un avant-projet d'accord qui a franchi les étapes techniques et qui n'attendait que les décisions du Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

9. Rappelant au Conseil l'importance de leur rencontre d'aujourd'hui pour le renforcement de l'intégration et le développement économique de la région, il les a invités à se pencher également sur deux autres points que sont le Rapport du Conseil judiciaire de la Communauté et le Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité sur les amendements au Protocole sur la libre circulation des personnes.

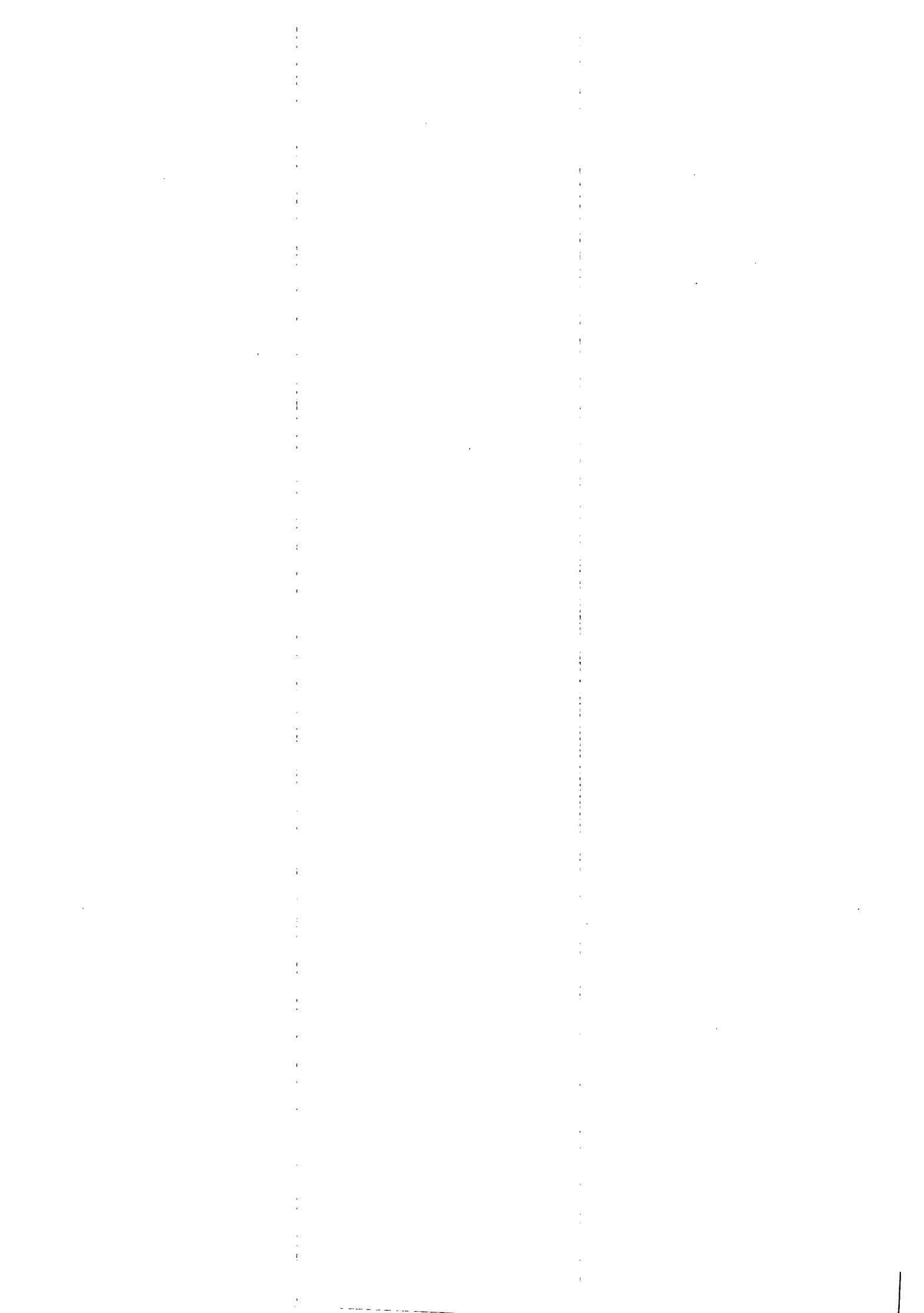
10. Pour conclure, il a, au nom des Institutions de la Communauté, renouvelé au Conseil des Ministres, ses remerciements pour leur mobilisation constante en faveur du développement économique et social de la Communauté.

11. Sur ce, il leur a souhaité plein succès à leurs travaux.

12. Le Président du Conseil des Ministres, S.E.M. Charles Koffi DIBY, Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères de la République de Côte d'Ivoire, dans son discours d'ouverture, a, au nom du Président de la République et du Gouvernement ivoirien ainsi qu'en son nom propre, souhaité la bienvenue à Yamoussoukro, à l'ensemble des Ministres participant à la Treizième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

13. En évoquant l'importance de la 13^{ème} Session Extraordinaire du Conseil qui sera essentiellement consacrée à l'examen des conclusions de la réunion du Comité Ministériel de Suivi des négociations sur l'Accord du Partenariat Économique, il s'est félicité des avancées notables obtenues lors de la session extraordinaire précédente tenue à Abidjan en janvier 2014, avec l'achèvement du processus de recrutement et l'allocation des postes statutaires.

14. Ensuite il a salué le leadership affirmé des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO dans la conduite des différentes réformes de la Communauté ainsi que la résolution des crises au Mali et en Guinée Bissau.



15. Rappelant les instructions des Chefs d'État et de Gouvernement lors de leur Session Extraordinaire à Dakar, le 25 octobre 2013, aux négociateurs en Chef de l'Afrique de l'Ouest de reprendre diligemment les discussions avec la partie européenne dans l'optique de conclure dans les meilleurs délais, un Accord mutuellement avantageux pour les parties, M. Diby a souligné qu'un accord préliminaire historique a été conclu en début d'année. A cet égard, il a réitéré au nom du Conseil, leurs sincères félicitations à l'ensemble du Comité pour l'immense travail réalisé.

16. Il a également salué Monsieur Kadré Désiré OUEDRAOGO, Président de la Commission CEDEAO, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour permettre à l'Organisation d'atteindre ses objectifs. Soulignant les importantes avancées obtenues ces dernières années, il a attiré l'attention du Conseil sur les nombreux défis qui restaient à relever par la CEDEAO dans sa quête pour satisfaire les attentes des générations actuelles et futures.

17. Pour conclure, il a souhaité plein succès à leurs délibérations et a déclaré ouvert les travaux de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

I. Session d'ouverture

- Discours du Président de la Commission de la CEDEAO ;
- Allocution d'ouverture prononcée par le Président du Conseil ;

II. Adoption de l'ordre du jour;

III. Élection du Bureau;

IV. Examen des conclusions de la réunion du Comité ministériel de suivi des APE qui a eu lieu à Dakar le 17 février 2014 ;

V. Examen et adoption du rapport de la réunion du Conseil judiciaire de la Communauté ;

VI. Examen du rapport final de la réunion des Ministres de la CEDEAO en charge de la sécurité sur la carte d'identité biométrique et l'abolition de carte de séjour ;

VII. Divers

VIII. Adoption du rapport

IX. Session de clôture

III. ÉLECTION DU BUREAU

19. Le Bureau a été élu comme suit :

- Président : République de Côte d'Ivoire
- Rapporteurs : République de Gambie
République Togolaise

IV. EXAMEN DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE SUIVI (CMS) DES APE, DAKAR LE 17 FEVRIER 2014

20. Les travaux de la réunion du Comité Ministériel de Suivi de l'Accord de Partenariat Économique tenu le 17 février 2014, à Dakar, ont été présentés par Monsieur Ally Coulibaly, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et à laquelle ont pris part les Ministres du Commerce et des Finances de l'ensemble des seize (16) pays constituant la région Afrique de l'Ouest.

21. M. Coulibaly, a indiqué que le CMS a pris note que l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne se sont accordés sur une ouverture de 75% du marché de l'Afrique de l'Ouest qui sera opérée de façon progressive sur 20 ans. Le CMS a insisté sur la nécessité d'une synergie entre le TEC et l'APE, notamment dans le domaine du démantèlement tarifaire et en tenant compte du coût de l'ajustement économique et de la perte fiscale nette de la partie européenne. Par ailleurs, les États membres ont été invités à entreprendre les réformes économiques et fiscales nécessaires pour le développement des économies nationales, avec l'appui des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

22. Le CMS a-t-il poursuivi, s'est félicité de l'acceptation par la partie européenne du calendrier de démantèlement tarifaire proposé par l'AO. Il a précisé que celui-ci est conçu de manière à ce que la progressivité dans l'abattement des droits permette de maintenir les mêmes niveaux de droits que ceux du TEC CEDEAO (35%, 20%, 10%, 5% et 0%). Le démantèlement des droits des produits à libéraliser se fera tous les cinq ans.

23. En ce qui concerne le financement de l'APE, M Coulibaly a indiqué que le CMS a pris note de l'engagement pris par le Conseil Européen d'apporter au moins 6,5 milliards d'euro pour couvrir le financement du Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) sur la période 2015-2019 et a réitéré la nécessité pour la partie européenne d'assurer un accompagnement adéquat de la mise en œuvre de l'Accord sur une période nécessaire aux ajustements économiques et à l'amélioration de la compétitivité du secteur productif de la région Afrique de l'Ouest.

24. Pour favoriser le développement et l'insertion des économies nationales de l'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale, le CMS a souligné la nécessité d'améliorer la compétitivité grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures et l'adoption de normes communes en Afrique de l'Ouest et de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer les procédures de décaissement des ressources du PAPED dans le cadre du Fonds Régional APE.



25. Relativement au texte de l'accord, M Coulibaly a indiqué que le CMS a entériné les compromis obtenus par les négociateurs en Chef sur les divergences résiduelles qui persistaient sur les points suivants : clause de la nation la plus favorisée (NPF), Clause de non-exclusion, clause union douanière, traitement des subventions européennes dans l'APE, règles d'origine.

26. M Coulibaly a indiqué que ces résultats ont été le fruit de la conjonction de la démarche participative qui a prévalu au sein de l'Afrique de l'Ouest autour de la recherche de compromis acceptables, l'implication des plus Hautes Autorités politiques de la région, en particulier, S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, la nécessité d'éviter la mise en application des deux APE intérimaires conclus par la Côte d'Ivoire et le Ghana et enfin, la prise en compte des aspects développement de l'APE.

27. Il a conclu que le CMS a instruit les deux Commissions CEDEAO et UEMOA à prendre sans délai des initiatives afin d'assurer une bonne appropriation de l'Accord par les principaux acteurs de la région. Il a ainsi demandé de poursuivre les consultations et l'information avec les organisations de la Société civile, du secteur privé et des autres acteurs sur le contenu et les impacts de l'accord. C'est fort de tous ces éléments, que les ministres membres du CMS ont recommandé de soumettre les présentes conclusions des négociations de l'APE au Conseil des ministres de la CEDEAO pour validation.

28. Le Conseil des Ministres a longuement délibéré sur les conclusions du CMS. Celles-ci ont été saluées par l'ensemble des intervenants qui considèrent que le projet d'Accord ainsi consacré est un compromis acceptable marquant un aboutissement positif.

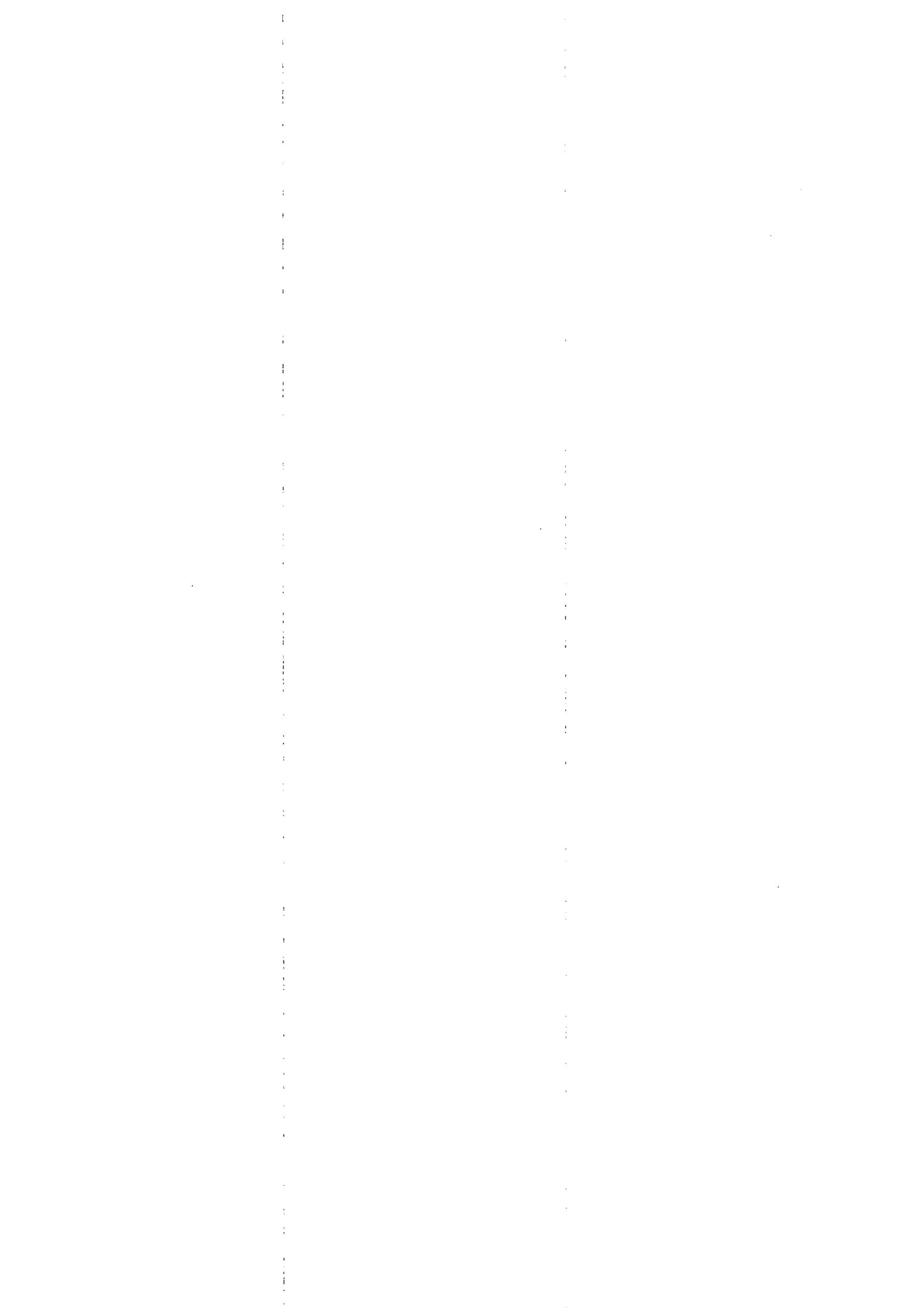
29. Toutefois, le Nigeria a soulevé des objections en ce qui concerne les dix points ci-après :

- a. La nécessité de prendre en compte la question des produits du Groupe "C" et "D" afin de ne pas compromettre les efforts d'industrialisation du Nigeria et de l'Afrique de l'Ouest;
- b. La nécessité de mettre en place un programme d'appui concret afin de renforcer la compétitivité des produits du groupe "C" par l'UE et la Commission de la CEDEAO, à annexer à l'accord des APE;
- c. L'accord n'a pas pris en compte la question du remboursement de la perte fiscale estimée à environ 1,3 trillion USD pour le Nigeria et plus de 50% du budget de certains PMA qui s'appuient sur les recettes douanières, ainsi que les pertes d'investissement et d'emplois qui seront occasionnées par la signature des APE. Certains États membres dépendants des droits de douane subiront une perte d'environ 50% de leur budget. De plus, il n'a pas été indiqué clairement comment les pertes de revenu fiscal seront recouvrées.
- d. L'enveloppe de 6,5 milliards d'euro destinés au financement du PAPED n'est pas suffisante, compte tenu du fait que ses sources, à savoir le FED, le financement des États membres de l'UE, l'Aide pour le Commerce, etc., existent déjà dans le cadre des APE. Le Nigeria souhaite avoir des assurances en ce qui concerne des financements additionnels.

- e. Il est nécessaire de mettre en place une clause additionnelle de sauvegarde qui fera partie intégrante de l'Accord. Les mesures de protection additionnelles devront être annexées ou insérées au texte de l'accord.
- f. Le texte de 'APE doit être réexaminé. Par exemple, l'article 60 relatif aux transferts est basé sur la coopération au lieu d'une garantie légale pour compenser les pertes fiscales et s'assurer des transferts vers nos économies. La formulation utilisée par l'UE en ce qui concerne la suppression des subventions n'a pas un caractère contraignant.
- g. Clause de révision : une révision de l'Accord tous les 5 ans, sur la base d'indicateurs convenus, est nécessaire; les États membres devraient se réserver le droit de se retirer s'il s'avérait que l'Accord n'est pas avantageux pour leur économie.
- h. L'UE doit définir des modalités spécifiques avec son secteur privé et les lier aux APE pour favoriser l'implantation d'usines de production en Afrique de l'Ouest dans le cadre d'un arrangement de joint-venture tirant parti des matières premières pour le marché de l'UE.
- i. Indicateurs de suivi : il est nécessaire de définir des indicateurs et critères de suivi, notamment des indicateurs économiques tels que la perte de recettes (puisque des modèles différents donnent des montants différents, mais il est certain qu'il y aura des pertes de recettes), la perte d'emplois, l'impact sur les MPME, la perte d'investissements, etc. Compte tenu de la taille et de l'influence de l'économie du Nigeria et du fait que le Nigeria est la seule économie de type SGP de la CEDEAO, il est proposé que ce pays fasse partie du groupe de suivi des APE.
- j. Il est nécessaire de mettre en place des indicateurs clairs de suivi et évaluation pour apprécier l'impact des APE sur la croissance et l'industrialisation des États membres, une tâche à réaliser par la Commission de la CEDEAO et les États membres.

30. En réponse à ces préoccupations, le Président de la Commission a réitéré au Conseil les précautions prises par la Région Afrique de l'Ouest pour la conclusion de cet Accord. Il a rappelé que l'offre d'accès au marché négociée et acceptée par l'UE a été faite sur la base des propositions de l'Afrique de l'Ouest elle-même. Il a ensuite rappelé que cette offre a été entérinée par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement le 25 octobre 2013 à Dakar et qu'elle n'a pas été modifiée au cours des négociations. Elle représente donc un consensus déjà approuvé par l'Afrique de l'Ouest.

31. Réagissant aux résultats inquiétants présentés par le Nigeria sur la base des simulations effectuées à partir du modèle d'équilibre général calculable (MEGC), le Président de la Commission a indiqué qu'il faut rester prudent face aux résultats obtenus. Il a rappelé que la faiblesse des statistiques dans notre région incite à la prudence notamment sur les projections qui sont faites. Sur ce point, le Président a indiqué que c'est pour cette raison que les experts de la Région Afrique de l'Ouest n'ont pas pu s'assurer de la crédibilité des simulations qui ont été faites à partir du modèle. Pour pallier cette difficulté, le Président a indiqué que l'offre d'accès au marché a été élaborée sur la base d'une analyse économique rigoureuse des 5 899 positions tarifaires qui composent le TEC CEDEAO et a pris en compte autant que possible les besoins spécifiques exprimés par les États.



32. Chaque produit a été examiné en tenant compte de sa contribution aux recettes fiscales des États, à la subsistance des populations, à la préservation de l'emploi et de sa sensibilité à la concurrence extérieure.

33. En outre, le Président de la Commission a apporté des précisions sur l'engagement de l'Union Européenne à maintenir au moins le montant de 6,5 milliards d'Euros pendant les trois quinquennats après la première période de démarrage du PAPED et qu'il est possible de demander un renforcement de cet engagement. Il a, en outre, donné des assurances qu'il s'agit de ressources additionnelles. S'agissant du traitement particulier à réserver aux pays pauvres sans littoral, cette question sera prise en charge dans le cadre de la programmation du PAPED dont les priorités sont fixées par la Région.

34. S'agissant des pertes de recettes fiscales anticipées, le Président de la Commission a indiqué qu'il ne fallait pas surestimer celles-ci car les échanges commerciaux de la Région avec l'UE tournent autour de 30% en moyenne et que la libéralisation est étalée progressivement sur une période de 20 ans.

35. En ce qui concerne les effets sur les industries, il a expliqué que le plan de libéralisation vise à fournir à celles-ci les matières premières et les intrants nécessaires à leur développement. Il a rappelé que les mesures de sauvegarde et les taxes additionnelles prévues dans le TEC sont valables pour les APE et que chaque État pourra se protéger en cas de risque pour sa production intérieure.

36. Le Président de la Commission a, par ailleurs, indiqué que puisque l'APE sera révisé tous les cinq ans, la Région a la possibilité de modifier toute disposition qu'elle jugera inopportune. Il a, en outre, rappelé que la mise en œuvre de l'APE sera gérée par un Conseil Conjoint des Ministres qui pourra régler tout problème d'application.

37. Il a souligné que l'offre d'accès au marché est un équilibre entre les intérêts des seize pays et que l'APE est un processus dynamique. Sur les 20 ans de la période de transition, les pays ont largement l'occasion de faire les ajustements nécessaires en cas de besoin.

38. Enfin, il a également souligné le risque latent des APE intérimaires sur le processus d'intégration s'ils n'étaient pas remplacés par un APE régional.

39. Le Conseil a entériné les conclusions compte tenu du fait que :

- l'Accord comporte des flexibilités et des mesures de sauvegarde à même d'être opportunément exploitées par les États Membres au cours de sa mise en œuvre.
- l'Accord doit être révisé tous les cinq ans;
- tous les États Membres de la CEDEAO sont déterminés à poursuivre et à approfondir le processus de l'intégration de leurs économies;

40. Toutefois, le Conseil a décidé de mentionner les réserves émises par le Nigeria au moment de présenter le projet d'accord aux Chefs d'État et de Gouvernement pour décision.

V. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION DU CONSEIL JUDICIAIRE DE LA COMMUNAUTE

41. Le Président de la cour suprême de la République de Côte d'Ivoire et Président du Comité ad hoc du Conseil Judiciaire, l'honorable Mamadou Koné a présenté les recommandations du Conseil Judiciaire de la Communauté. Il a rappelé que le Burkina Faso, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Nigeria et le Sénégal à qui des postes de juges ont été attribués à la Cour de justice de la CEDEAO par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement lors du 43^{ème} Sommet du 18 juillet 2013, avaient présenté trois candidats qui ont été soumis à un entretien par un Comité ad hoc du Conseil Judiciaire de la Communauté.

42. Il a informé le Conseil que le rapport du Comité ad hoc du Conseil Judiciaire de la Communauté a été présenté au Conseil judiciaire de la communauté et approuvé par celui-ci le 18 mars 2014 à Cotonou, République du Bénin.

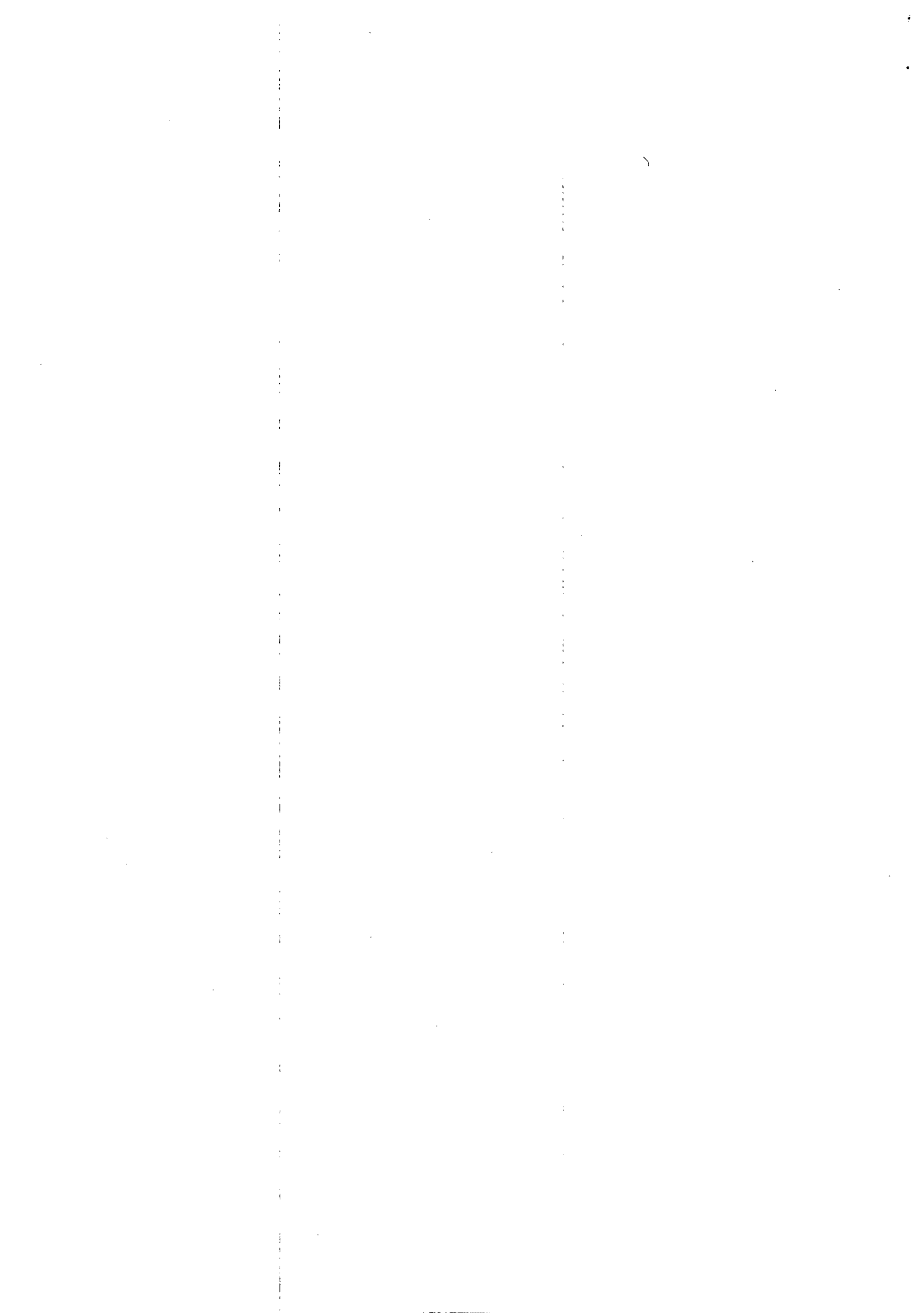
43. L'honorable Mamadou Koné a déclaré que, conformément à la Décision A/DEC.2/06/06 de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, les entretiens pour le recrutement de juges à la Cour de Justice de la CEDEAO ont été organisés par le Conseil Judiciaire mis en place à cet effet. Au terme de ces entretiens, le Conseil des Ministres soumet à l'approbation des Chefs d'Etat et de Gouvernement la nomination à ces postes des candidats les plus méritants suivants :

S/N°	État membre	Candidat recommandé
1.	Burkina Faso	Jérôme Traoré
2.	République de Guinée	Yaya Boiro
3.	République de Guinée Bissau	Maria Do Ceu Monteiro Silva
4.	République du Liberia	Micah Wilkins Wright
5.	République du Mali	Hameye Founé Mahalmadane
6.	République fédérale du Nigeria	Friday Chijoke Nwoke
7.	République du Sénégal	Alioune Sall

44. Après délibérations, le Conseil a félicité le Conseil judiciaire de la communauté pour l'excellent travail accompli et a, par la suite, adopté le rapport.

VI. EXAMEN DU RAPPORT FINAL DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA CEDEAO EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ SUR LA CARTE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE ET LA SUPPRESSION DE LA CARTE DE SÉJOUR

45. Le Commissaire, Commerce, Douanes, Libre circulation et Tourisme, M. Hamid Ahmed a présenté le rapport de la réunion des ministres de la sécurité, qui s'est tenue le 25 février à Niamey, République du Niger. Le but de la réunion était de valider et d'adopter le



projet d'Acte additionnel relatif à la carte nationale d'identité biométrique proposée de la CEDEAO et à l'abolition de la carte de séjour.

46. Après la présentation et sur demande d'un Etat membre, le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce rapport à sa prochaine session.

VII. DIVERS

47. La Commission a informé le Conseil de la participation de la région de l'Afrique de l'Ouest au prochain Sommet UE-Afrique de Bruxelles qui aura lieu les 2 et 3 avril 2014 sur le thème 'Investir dans les populations, Prospérité et Paix. Le Président de la Commission a indiqué que chaque région a été chargée d'un thème et le thème confié à la région ouest africaine porte sur le développement de l'agriculture. Le Conseil a, en outre, été informé que S.E.M. Goodluck Jonathan, Président de la République Fédérale du Nigeria, qui préside le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine fera une présentation sur la Paix et la Sécurité. De même, S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, interviendra sur la thématique «transformation en Afrique» en sa qualité de Président du Comité d'Orientation du NEPAD.

48. La Commission a également informé le Conseil de la candidature de la République du Niger pour la présidence de l'Union Africaine en 2017 et de son intention d'abriter les réunions statutaires de l'UA au cours de l'année suivante.

49. Le Conseil a également été informé des candidatures du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina au Conseil d'administration de l'Union Internationale des Télécommunications au cours des élections prévues durant la conférence plénipotentiaire qui aura lieu du 20 octobre au 7 novembre 2014 en Corée.

50. Le Burkina Faso a également fait part de son intention de renouveler la candidature de M. Brahim Sanou au poste de Directeur du Bureau de Développement des télécommunications au cours de cette conférence plénipotentiaire.

51. La République de Côte d'Ivoire a informé le Conseil de son intention d'abriter le Centre Régional de Coordination pour la Sécurité Maritime en Afrique de l'Ouest.

52. Le Conseil a pris note des informations ainsi fournies.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT

53. Le rapport a été adopté.

IX. SESSION DE CLOTURE

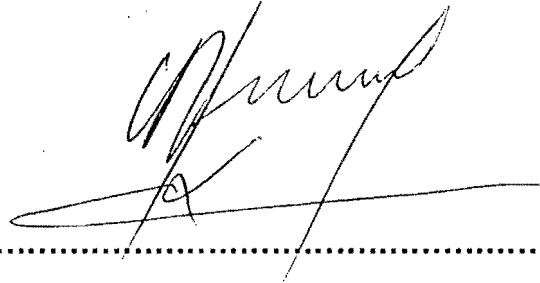
54. Une motion de remerciements, adressée aux autorités ivoiriennes, a été adoptée par le Comité. Le texte de la motion de remerciements est joint en annexe au présent rapport.

55. Le Président du Conseil a remercié tous les participants pour leurs contributions à la réunion. Il a exprimé sa satisfaction pour le bon déroulement des travaux du Conseil, en

particulier la transparence du processus de sélection qui a abouti à la validation des recommandations par le Comité ministériel ad hoc.

56. Il a conclu en souhaitant aux participants un bon voyage retour dans leurs pays respectifs et a déclaré close la session extraordinaire du Conseil des Ministres.

FAIT À YAMOOUSSOUKRO, LE 26 MARS 2014



.....
**SON EXCELLENCE MONSIEUR CHARLES KOFFI DIBY
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

**PRESIDENT
POUR : LE CONSEIL DES MINISTRES**

**COMUNIDADE DOS ESTADOS
DA AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

**TREIZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

YAMOOUSSOUKRO, le 26 mars, 2014

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la treizième session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Yamoussoukro le 26 mars 2014 expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, ainsi qu'au gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée au cours de leur séjour à Yamoussoukro et pour les facilités mises à leur disposition afin de garantir le succès de la réunion.

LE CONSEIL

